

# RÉUSSIR

## LA PROTECTION DE LA JEUNESSE AVEC LES FAMILLES VULNÉRABLES CONSTATS ET PROPOSITIONS



« La vie des pauvres est faite de projets familiaux qui, parfois, sont venus s'échouer contre la dureté de la vie, mais qui sont toujours repris, défendus avec acharnement. Quelle que soit la situation familiale, la dignité de tout homme et de toute femme ayant connu la misère passe par le respect porté à sa famille. »

[Joseph Wrésinski, Vivre dans la dignité, 1984.]



**ATD QUART MONDE** | CANADA  
AGIR TOUS POUR LA DIGNITÉ ET POUR UN MONDE SANS PAUVRETÉ



## Sommaire

INTRODUCTION	3
1. SOUTENIR LES FAMILLES VULNÉRABLES	4
2. BÂTIR UNE RELATION BASÉE SUR LE RESPECT	5
3. CHERCHER DES ALTERNATIVES AU PLACEMENT	6
4. MAINTENIR LES LIENS FAMILIAUX MALGRÉ LE PLACEMENT	7
a. Des liens familiaux souvent négligés	7
b. Les visites, un « droit » à réinventer	8
5. UN MILIEU D'ACCUEIL AVEC UNE APPROCHE INCLUSIVE	9
CONCLUSION	10
ANNEXE : REPRISE DES PROPOSITIONS	11

Coordination et rédaction du Mémoire :  
**Daniel Marineau et Marie Christine Hendrickx**

## Introduction

---

**Depuis 40 ans, le Mouvement ATD Quart Monde Canada œuvre à la construction d'une société qui reconnaît le courage et la capacité d'action des personnes en situation de grande pauvreté et les considère en véritables partenaires d'analyse et d'action pour éliminer la pauvreté.**

**Tous les constats et les propositions de ce mémoire proviennent de la vie et de la réflexion de personnes en situation de pauvreté et directement concernées par la Protection de la Jeunesse. C'est cette connaissance précieuse, acquise auprès des plus démunis de nos concitoyens, que nous désirons retransmettre aux membres de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.**



## 1. Soutenir les familles vulnérables

De tous temps, les très pauvres vivent dans la peur du retrait de leur enfant. Pour les organismes communautaires qui travaillent à l'élimination de la pauvreté, le lien entre pauvreté et placement est une réalité.

Il est important d'établir les faits. Si un certain nombre de placements d'enfants sont le fait de violence caractérisée, **48,5 % le sont pour cause de négligence ou de risques de négligence<sup>1</sup>**. Or, ce qui est considéré comme négligence ou risques de négligence, est le plus souvent la conséquence du cumul de précarités, donc de la grande pauvreté que vivent les enfants et leurs parents.

Une pauvreté qui n'est pas seulement économique, mais sociale et culturelle. Le rapport de recherche sur « Les dimensions cachées de la pauvreté <sup>2</sup> » met en lumière plusieurs dimensions interdépendantes pour comprendre la pauvreté, et en particulier « l'atteinte au pouvoir d'agir des personnes ». Dans ce contexte, un certain nombre de parents n'arrivent pas ou plus à assumer leur rôle protecteur et éducatif.

### › Ce qui est proposé :

Les acteurs sociaux, au-delà des travailleurs sociaux, ont un rôle à jouer dans une politique de « bienveillance sociale » dont parle Camil Bouchard\*<sup>3</sup> :

- ◆ **Les CLSC** et leur service d'infirmières périnatales sont souvent les premiers à entrer en contact avec les jeunes familles. Les parents démunis ont besoin plus que les autres d'être écoutés, encouragés et accompagnés pour certaines démarches.
- ◆ **Les organismes communautaires** sont des lieux de rencontres et d'ateliers qui en principe sont ouverts à tous mais qui bien souvent dans les faits, profitent aux parents les plus dynamiques et qui ne craignent pas les jugements. S'il n'y a pas une volonté affirmée et une stratégie proactive pour accueillir et retenir les parents les plus démunis, ceux-ci sont les grands absents.

- ◆ **Les garderies et les centres de la petite Enfance** sont une formidable chance pour un enfant dont l'environnement n'est pas suffisamment stimulant. Il existe pour chaque CPE un pourcentage de places « protocole ». Encore faut-il que le parent et son enfant y soient référés et se sentent vraiment accueillis. Des règles doivent être assouplies : par exemple, l'enfant devrait pouvoir être accueilli quelle que soit l'heure de son arrivée.
- ◆ **À l'école**, alors que les enfants sont encore en bas âge, il faut saisir la chance de construire une relation positive avec les parents. Des parents ne seront peut-être jamais assez en confiance pour siéger sur un conseil d'établissement, mais se rendre utile, assister le professeur pour une tâche précise ou accompagner les enfants lors d'une sortie sont des stratégies gagnantes.

Tous les parents ont besoin de support à la naissance de leur enfant. C'est encore plus vrai pour ceux qui vivent dans la pauvreté. Accueillir ces parents, les accompagner dans leur nouveau rôle, devrait être une ambition partagée par tous les acteurs sociaux.

**RECONNAÎTRE** le lien entre un grand nombre de placements et la pauvreté. Une politique de protection de la jeunesse doit être soutenue par une volonté affirmée de lutter contre la pauvreté.

**ASSURER** l'engagement de tous les acteurs de la société dans le soutien aux familles vulnérables et en grandes difficultés. Il s'agit d'une responsabilité collective.

## 2. Bâtir une relation basée sur le respect

---

Les incompréhensions entre les parents et les professionnels sont fréquentes.

- ◆ Notre société juge durement le plus pauvres de ses concitoyens. Dans les rapports, il est question de « parents carencés, incompétents, inadaptés », ce qui se résume dans le langage populaire par « mauvais parents » ou « parents indignes ». Dans les médias, des journalistes ne sont pas en reste ; Patrick Lagacé a parlé de « parents toxiques » dans sa chronique de La Presse du 7 juin 2019.
- ◆ Ces étiquettes sont lourdes à porter et elles sont enfermantes, autant pour les uns que pour les autres. « On est barrés » disent des parents qui ne voient plus de possibilité de s'entendre avec des intervenants de la DPJ.

### › Ce qui est proposé :

Le combat de personnes vivant dans la pauvreté n'est pas seulement celui de la survie dans des conditions de vie difficiles, il est aussi un combat pour la dignité.

Ces personnes se montrent plus que d'autres sensibles aux marques de respect qu'on leur porte. Reconnaître les efforts, relever les forces, permet de trouver des points d'appui pour passer de l'affrontement à la coopération.

*Mr et Mme C, deux enfants placés : « On a développé un beau lien de confiance avec Catherine, notre dernière travailleuse sociale. Elle a pris le temps de nous écouter. Avant elle, les autres se fiaient au dossier, ils nous avaient étiquetés de « mauvais parents » avant même de nous voir. Avec Catherine, on a fait un plan d'intervention réaliste, avec nos points forts et nos points faibles, et elle a travaillé avec nous pour le retour progressif de notre fille ainée. »*

**RÉALISER** des plans d'interventions qui prennent en considération les parents dans leurs aspirations, leurs forces et leurs efforts, afin d'avoir un effet mobilisateur.



### 3. Chercher des alternatives au placement.

#### 1. DU CÔTÉ DES PARENTS

- ◆ Il existe un tel déséquilibre de forces entre les parents et l'intervenant de la DPJ responsable de leur dossier, que les risques d'abus sont réels.
- ◆ Des parents rapportent que le placement est utilisé comme un moyen de pression pour les obliger à se conformer à des directives.
- ◆ D'autres parents rapportent que le placement arrive comme une « punition » dans un contexte souvent conflictuel.

**Mme B.** était heureuse d'annoncer que la DPJ allait fermer son dossier. Peu après, la famille déménageait et changeait d'intervenant. Dès la première visite, la nouvelle intervenante a reproché au couple de laisser aller le ménage et de manquer d'hygiène ainsi que la consommation occasionnelle de marijuana par monsieur. Au fil des visites, la relation est devenue tendue. Il a suffi d'un seul geste commis sur un des enfants par une mère exaspérée pour que le couperet tombe : placement des deux enfants en urgence.

- ◆ Des parents jugent que le placement aurait pu être évité avec une aide concrète.

**Mme N.** : Je me levais plus le matin, les enfants devaient se préparer tous seuls pour l'école. Moi, je restais enfermée dans ma chambre. L'appartement était à l'envers. Toute seule, je pouvais pas reprendre le dessus. Mes enfants ont été placés en répit, puis ils ne sont pas revenus.

#### ➤ Ce qui est proposé :

**RÉFLÉCHIR** avec les parents, des professionnels de la DPJ et de différents horizons et avec toute personne significative dans la vie de la famille, aux mesures à prendre dans les situations à risque, ceci sauf dans les cas de danger évident et indiscutable.

#### 2. DU CÔTÉ DES ENFANTS

- ◆ Le placement n'est pas seulement une mesure de retrait du milieu familial. Il est une rupture dans la vie de l'enfant, avec des effets graves.
- ◆ Dans nombre de cas, en contexte de négligence, l'enfant réagit à son placement. Il n'en comprend pas les raisons.

**Viviane, placée à 7 ans.** Séparée de sa sœur et placée dans une famille d'accueil, elle a réclamé à grands cris de retourner à la maison auprès de ses parents. Les visites de la fin de semaine sont compromises car la famille d'accueil part souvent au chalet en hiver et au camping en été. Impuissante, Viviane refuse d'apprendre à skier, elle a déchiré les rideaux du salon, elle a dessiné sur les murs et a même agressé son intervenante. Finalement elle été transférée dans un foyer.

- ◆ Le placement peut mettre un enfant ou un jeune en danger dans un milieu qui le maltraiterait ou qui n'en prendrait pas soin.

**Kim, placée à 15 ans :** C'est ma mère qui a demandé le placement. Ma première famille d'accueil, à Saint Jacques, elle hébergeait des adultes avec des déficiences. Je devais m'en occuper, faire le ménage de leur chambre. Quand y en avait un la nuit qui faisait une crise d'épilepsie, c'est moi qui me levais. Je le disais à l'éducateur mais il me disait « Fais ce que tu peux ». J'ai fait deux autres familles, j'ai fait des conneries. Je me suis ramassée en psychiatrie et j'ai demandé qu'on me garde. Je voulais juste m'en aller vivre dans la rue et mettre le feu à la DPJ.

#### ➤ Ce qui est proposé :

**RECHERCHER** des alternatives au placement. En effet, le retrait d'un enfant de sa famille et le placement dans un milieu de substitution est une décision à très haut risque, qui entraîne dans nombre de cas des effets hors de proportion en regard des raisons mêmes du placement.

## 4. Maintenir les liens familiaux malgré un placement

Pour s'épanouir et se projeter dans l'avenir, il faut savoir qui on est et d'où on vient. Tout enfant a une connaissance intime de ses parents. Il connaît leurs difficultés, leurs limites, leurs échecs, leur souffrance, leurs rêves, mais aussi leurs efforts et leur courage. C'est sur cette connaissance que se fonde l'attachement.

L'étude d'Évaluation des impacts de la nouvelle loi de la protection de la Jeunesse<sup>\*1</sup> publiée en 2015, démontre comme d'autres études, **la centralité des relations familiales préexistantes chez les jeunes placés**. Une grande majorité des jeunes interrogés tiennent à conserver les liens affectifs avec leur famille. **La même étude rapporte la souffrance des jeunes due à l'éloignement de leurs frères et sœurs**. En effet, la séparation des fratries est un dommage collatéral au placement dont on ne parle pas. Nulle part, cette réalité n'est documentée, ni même mentionnée dans le bilan des DP/DPJ.

### 1. DES LIENS FAMILIAUX SOUVENT NÉGLIGÉS

- ◆ Suite au placement, des enfants et des jeunes doivent parfois attendre de longues semaines avant de revoir leur parent, mais également leurs frères et sœurs.

**Kim** : *J'ai été placée à 15 ans. Mon frère en avait 14. C'est ma mère qui a demandé le placement. Pendant un an et demi, je n'ai pas eu le droit de voir mon frère et ma mère. On nous disait : « Faut régler les problèmes en premier ». Les enfants, ils ont le droit de voir leurs parents. La DPJ, elle a mis une cage autour de nous.*

- ◆ Des enfants placés très jeunes ont encore moins de chances de voir et revoir leurs frères et sœurs sous prétexte qu'en raison de leur âge, ils les ont peu connus et **qu'ils ne les réclament pas**. Pourtant, dans les familles démunies, les aînés assument un rôle souvent important auprès des plus jeunes.

**Maxime**, placé à 9 mois chez Mme M. son grand frère Nicolas n'a pu le revoir durant de longs mois. Une intervenante s'est émue de sa peine et l'a finalement accompagné voir

son petit frère. Suite à ces retrouvailles émotives, l'assistante maternelle de Maxime s'est battue pour que des visites régulières soient organisées entre les deux frères. Aujourd'hui, Maxime a 13 ans. Les deux frères ont créé un lien qui les fait se revoir de temps en temps.

- ◆ Des droits de visite, ordonnés par le juge, ne sont pas respectés pour diverses raisons.

**Mme B, deux enfants placés** : *Il y a eu beaucoup de visites manquées, y avait pas de transport, la famille d'accueil avait un baptême, elle était au chalet, ma fille était punie, etc. On a été 6 semaines sans voir nos filles. J'ai pogné les nerfs. J'ai la chance d'avoir une bonne avocate et on a fait une plainte. Le juge a ordonné à la DPJ de remplacer chaque visite manquée dans la semaine qui suit. On a pu revoir nos filles.*

**Mme R, un enfant placé** : *On disait à mon fils « Maman peut pas te voir cette semaine » Ce n'était pas vrai. En fait, y'avait pas de transport pour lui.*

- ◆ Des droits de visite sont brusquement interrompus:

**Mme V** : *On m'a retiré mon fils à un an. La dernière fois que je l'ai vu, en 2015, ça s'est mal passé avec l'éducateur. Je me suis mis en colère contre lui, devant mon fils. Il m'a dit : c'est fini, vous le verrez plus. Maintenant, je dois aller à la révision. La dernière fois, la reviseuse m'a demandé si j'aimais vraiment mon fils. Mais oui je veux le voir ! Mais chaque fois c'est pareil, on me dit « vous ne pouvez pas le voir, il a besoin de stabilité ». Y aller pour entendre ça, à chaque fois, on se fiche de moi...*

- ◆ Le droit de visite est parfois l'objet de chantage ou encore de promesses non tenues

**Isabel, 13 ans**, est restée sans rien faire devant un mur de sa classe plusieurs mois. La DPJ lui avait promis qu'en janvier, le temps des visites avec ses parents serait augmenté. Ça n'a pas été le cas. Isabel a dit : « Je vais regarder le mur tant que mes visites ne seront pas augmentées ». Un matin, le directeur lui a signifié son renvoi de l'école. Elle a refusé de bouger. Les policiers sont venus la chercher, elle a résisté et elle a été transférée de son foyer à un Centre fermé.

<sup>1</sup> Évaluation sous la direction de Sylvie Drapeau, Université Laval, Sonia Hélie, CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et Daniel Turcotte, Université Laval.



## 2. LES VISITES, UN « DROIT » À RÉINVENTER.

- ◆ Les visites tardent à se mettre en place, fragilisant gravement et même compromettant le lien d'attachement chez le jeune enfant.
- ◆ Des visites, dans un contexte de tension, créent des perturbations chez l'enfant, dont le parent est bien souvent tenu pour seul responsable.
- ◆ La plupart des lieux de visite ne favorisent pas la rencontre entre les personnes responsables de l'enfant et ses parents. Les entrées des uns et des autres se font par des portes différentes, comme si le contact était « toxique ».

**Mme M., famille d'accueil de Maxime, se fait apostropher devant le centre de visite alors qu'elle échange avec la mère de Maxime. On leur rappelle, en présence de l'enfant, qu'elles n'ont pas le droit de se parler. Il faudra une autorisation pour changer la règle.**

- ◆ La supervision des visites, généralement assurée par des étudiants, est vue comme une mesure de contrôle pénible, voire insupportable pour le parent. Si des parents se résignent, d'autres se fâchent et deviennent agressifs. Les parents ne comprennent pas les raisons de cette supervision.

**Mme C., deux enfants placés : Pendant nos visites, nous allons à la piscine avec nos enfants. La plus grande aurait voulu aller dans le grand bassin. On n'avait pas le droit car le superviseur ne se baignait pas. Il fallait rester à la pataugeoire. Tout se passait toujours bien pendant les visites, pourtant on ne nous lâchait pas avec la supervision.**

### > Ce qui est proposé :

- ◆ Des lieux de visites accueillants et bien aménagés, des intervenants qui soient là pour créer une bonne ambiance, rassurer l'enfant, épauler le parent. Ces approches positives, dans un contexte de visite, sont des approches gagnantes pour tous, y compris pour le milieu d'accueil :

**Mme L., famille d'accueil : Au début, Bianca, 5 ans, ne voulait pas aller aux visites, Maintenant c'est beaucoup plus facile. Au centre de visites du Papillon Bleu, elle et sa mère font de la cuisine. Faire de la cuisine ensemble, ça crée**

*quelque chose ! Et là, y a pas deux portes. Je rencontre sa maman. Y a un échange. Bianca nous voit jaser ensemble.*

**RECONNAÎTRE** les liens d'attachement qui unissent les enfants placés à leur famille, - parents, frères, sœurs, grands-parents - et tout mettre en œuvre pour en assurer la continuité et la stabilité.

**S'ASSURER** que les visites se fassent dans des lieux accueillants et chaleureux, et que les intervenants agissent comme des « facilitateurs » afin de faire de ces retrouvailles un temps heureux et constructif.



## 5. Un milieu d'accueil avec une approche inclusive

La question de l'attachement et ses problématiques est centrale dans les rapports des intervenants. Pourtant, il existe un paradoxe : le placement, s'il fait fi des liens d'attachement déjà existants, contribue à la problématique et l'aggrave.

- ◆ Des enfants et des jeunes vivent une profonde blessure à sentir leurs parents ignorés, mis à distance, parfois ouvertement blâmés et jugés.
- ◆ Se sentir exclu de la vie de son enfant amène le parent à nourrir de la colère contre le milieu d'accueil.

**Mme N, un enfant placé :** « Comment ça se fait que je voie jamais ma fille avec la petite robe que je lui ai achetée ? »

**Mr P, deux enfants placés :** La première famille de notre fille, on ne pouvait pas avoir de nouvelles, pas de téléphone, rien. On est tombé sur eux par hasard, car ils n'habitaient pas si loin. C'était comme la fin du monde pour eux. C'est comme s'ils me disaient : « C'est pas ta fille, c'est la nôtre. »

### › Ce qui est proposé :

- ◆ Pour sortir du conflit de loyauté, l'enfant ou le jeune a besoin en tout premier lieu que le milieu d'accueil reconnaisse le lien qui le rattache à ses parents d'origine.

**Mme M., famille d'accueil depuis 2000 :** Une fois, nous achetions des décorations pour Noël et Maude pleurait. Elle m'a dit « Quand je vois les affaires de Noël je pense à ma mère ». Je lui ai dit : « Je comprends que tu t'ennuies de ta maman. Et elle aussi elle doit s'ennuyer de toi. On va lui préparer une belle surprise pour Noël » Puis, elle m'a demandé : « Lorsque je dis à ma mère que je l'aime, ça ne te dérange pas ? » Elle avait vraiment besoin d'être rassurée.

- ◆ Si le lien de filiation est reconnu et respecté et valorisé par le milieu d'accueil, il devient un point d'appui prioritaire pour permettre à l'enfant à s'épanouir.

**Mr et Mme C., deux enfants placés :** Au foyer de Dollard des Ormeaux, les éducateurs nous

*parlaient, ils nous invitaient à venir souper au foyer. On pouvait voir notre fille sans supervision. On pouvait appeler sans problème. Notre fille allait mieux parce qu'elle voyait qu'on avait une belle communication avec le foyer.*

- ◆ L'enfant a besoin de sentir ses parents pris en compte et respectés, pas en théorie, mais par une attitude volontaire et des gestes concrets. Dans le milieu d'accueil, ce respect aux parents passe par des attentions très concrètes, préparer les visites, permettre à l'enfant de partager de son quotidien avec son parent, lui téléphoner, marquer les moments importants des différents fêtes par une carte ou un petit présent, etc.

**Mme B, deux enfants placés :** Andrée, elle parle de nous à notre fille Amélie. On a pu voir où elle habitait. On peut lui téléphoner tous les dimanches. Elle nous a écrit pour les photos scolaires, pour nous demander laquelle on voulait. Amélie aimerait bien nous voir plus souvent mais elle est bien chez Andrée.

**Mme L., famille d'accueil depuis 2004 :** Chez nous, les parents sont inclus. A la Fête des mères, on pense aux mamans. Elles ne sont pas là mais quand même, on leur lève nos verres et on fait le tour de chaque enfant. Depuis longtemps, je demande à la DPJ: Pourquoi est-ce qu'on ne peut appeler les mamans ou les papas pour leur fête ? On me répond toujours que ce n'est pas possible...

**S'ASSURER** que les visites entre l'enfant et sa famille ne soient pas soumises à des décisions arbitraires ou compromises par une insuffisance de ressources.

**RECONNAÎTRE** et **VALORISER** le rôle essentiel des milieux d'accueil et - en particulier des familles d'accueil - pour maintenir et bâtir des liens significatifs entre l'enfant, ses parents et sa fratrie.

**ACCORDER** une vraie place aux parents et à la fratrie dans la vie de l'enfant, que ce soit dans une perspective de retour à la maison ou dans celui d'un projet de vie à long terme.



## Conclusion

---

**Cette Commission spéciale est un grand espoir pour tous ceux qui ont contribué à l'écriture de ce mémoire :**

- **espoir de passer d'une logique de méfiance et de contrôle à une logique de confiance et de soutien aux familles les plus vulnérables ;**
- **espoir de passer d'une logique de disqualification à une logique de reconnaissance des enfants et de leurs parents et des liens fondamentaux qui les unissent.**

**Des changements sont déjà à l'œuvre. De nouvelles pratiques voient le jour. Des recherches longitudinales sont en cours qui apportent des données indispensables pour permettre une vraie évaluation continue.**

**Le Mouvement ATD Quart Monde a mis en œuvre des co-formations pour permettre aux familles et aux différents intervenants de chercher des objectifs communs, en tenant compte des compétences des uns et des autres. La co-formation permet aux uns et aux autres de changer de regard, de croiser leurs savoirs et grâce à cela, d'en construire de nouveaux<sup>1</sup>. Il s'agit de se former ensemble pour que les parents puissent exprimer leur projet familial et que les intervenants apprennent à fonder sur lui leurs pratiques.**

**Nous sommes convaincus que les changements les plus profonds ne pourront se faire sans la participation des jeunes et des adultes directement concernés par les mesures de Protection de la Jeunesse. Nous demandons à la Commission de les reconnaître comme des « acteurs de changements » et d'en faire de véritables partenaires.**

# Résumé des propositions

---

## 1. SOUTENIR LA FAMILLE

- › **RECONNAÎTRE** le lien entre un grand nombre de placements et la pauvreté. Une politique de protection de la jeunesse doit être soutenue par une volonté affirmée de lutter contre la pauvreté.
- › **ASSURER** l'engagement de tous les acteurs de la société dans le soutien aux familles vulnérables et en grandes difficultés. Il s'agit d'une responsabilité collective.

## 2. BÂTIR UNE RELATION DANS LE RESPECT

- › **RÉALISER** des plans d'interventions qui prennent en considération les parents dans leurs aspirations, leurs forces et leurs efforts, afin d'avoir un effet mobilisateur.

## 3. CHERCHER DES ALTERNATIVES AU PLACEMENT

- › **RÉFLÉCHIR** avec les parents, des professionnels de la DPJ et de différents horizons et avec toute personne significative dans la vie de la famille aux mesures à prendre dans les situations à risque, ceci sauf dans les cas de danger évident et indiscutable.
- › **RECHERCHER** des alternatives au placement. En effet, le retrait d'un enfant de sa famille et le placement dans un milieu de substitution est une décision à très haut risque, qui entraîne dans nombre de cas des effets hors de proportion en regard des raisons mêmes du placement.

## 4. MAINTENIR LES LIENS FAMILIAUX MALGRÉ UN PLACEMENT

- › **RECONNAÎTRE** les liens d'attachement qui unissent les enfants placés à leur famille, - parents, frères, sœurs, grands-parents - et tout mettre en œuvre pour en assurer la continuité et la stabilité.
- › **S'ASSURER** que les visites se fassent dans des lieux accueillants et chaleureux, et que les intervenants agissent comme des « facilitateurs » afin de faire de ces retrouvailles un temps heureux et constructif.

## 5. UN MILIEU D'ACCUEIL AVEC UNE APPROCHE INCLUSIVE

- › **S'ASSURER** que les visites entre l'enfant et sa famille ne soient pas soumises à des décisions arbitraires ou compromises par une insuffisance de ressources.
- › **RECONNAÎTRE** et **VALORISER** le rôle essentiel des milieux d'accueil et - en particulier des familles d'accueil - pour maintenir et bâtir des liens significatifs entre l'enfant, ses parents et sa fratrie.
- › **ACCORDER** une vraie place aux parents et à la fratrie dans la vie de l'enfant, que ce soit dans une perspective de retour à la maison ou dans celui d'un projet de vie à long terme.



**ATD**  
**QUART MONDE**

**Mouvement ATD Quart Monde**

6747 Drolet  
Montréal (QC) H2S 2T1

Tél : 514-279-0468  
atdcanada@atdquartmonde.ca

